



ALGERIE TELECOM - SPA

Direction Opérationnelle Des Télécommunications D'El-Bayadh

Réf: AT/DOT32/SDT/DRA/.../2025

EL BAYADH LE : 2025 ماي 27

A : Monsieur Le Gérant De L'entreprise EURL STC EL ITKANE
Sise Hai Khalil Abdelkader –WILAYA de OUARGLA.

Objet : Mise en demeure N° 01

Projet : Travaux ODN (FTTH) –AIN ORAK COTE LYCEE ET CITE COT CEM YOUSFI Bayadh.

- Conformément aux dispositions de la procédure en vigueur au sein d'ALGERIE TELECOM en matière de passation de marché.
- Vu le cahier de charges sous N° visa 160 du 04/09/2023.
- Vu le contrat à commande d'adhésion N° : 32/2025 du 17/04/2025, Relative à la réalisation des Travaux de développement de réseau de Distribution optique (ODN) et modernisation de réseau de distribution cuivre (CDN) en (ODN), y compris le raccordement des clients à moderniser.
- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux N°24 en date du 11/05/2025.
- vu la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux du 27/02/2025 .
- Vu le procès verbale d'ouverture de chantier en date du : 15/05/2025.
- Vu votre absence enregistrée sur le chantier à savoir :

- 1- Le non démarrage des Travaux, malgré que l'ouverture du chantier a été faite le 15/05/2025 à ce jour.
- 2-Le non-respect des clauses contractuels notamment la présence au chantier et l'installation du chantier.
- 3-Le non-respect le délai d'exécution des travaux.

A cet effet, Nous avons le regret de porter à votre connaissance par la présente une mise en demeure 01 suite au non-respect des clauses contractuelles. Nous vous accordons un délai de 08 jours pour redresser la situation et respect de vos engagements contractuels.

Faute de quoi, le contrat sera résilié conformément à la réglementation en vigueur



Le Directeur :

**Le Directeur Opérationnel
Des Télécommunications
D'El-Bayadh
Mr.MAKHLOUFI Abdelouahab**